

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE HYDRO ONE NETWORKS INC.

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête en vue d'augmenter le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport d'électricité en Ontario.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir son approbation concernant un plan visant à fixer le montant qu'elle facture pour l'utilisation de son réseau de transport au cours de chacune des trois années commençant le 1^{er} janvier 2020 et prenant fin le 31 décembre 2022.

Si la demande est approuvée telle quelle, Hydro One Networks Inc. estime que la facture mensuelle d'un client résidentiel type dont la consommation mensuelle est de 750 kWh et d'un client type utilisant les services généraux (< 50 kW) et consommant 2 000 kWh par mois augmenterait des montants suivants :

Année	2020	2021	2022
Résidences Incidence sur la facture (par mois)	0,77 \$	0,56 \$	0,59 \$
Services généraux < 50 kW Incidence sur la facture (par mois)	1,83 \$	1,32 \$	1,39 \$

La décision rendue par la Commission de l'énergie de l'Ontario touchera tous les consommateurs d'électricité en Ontario. Le coût du transport est pris en compte dans les frais de livraison figurant sur la facture d'électricité.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier les requêtes déposées par Hydro One Networks Inc. Nous écouterons également les questions et les arguments des particuliers et des groupes qui les représentent. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

Si la requête de Hydro One Networks Inc. est approuvée telle quelle, l'examen de la CEO en 2021 et en 2022 visera uniquement à effectuer certains ajustements annuels, conformément au plan tarifaire approuvé. Les ajustements basés sur des formules sont liés à l'inflation et à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

La Commission de l'énergie de l'Ontario est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé relativement à cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez examiner la demande de Hydro One Networks Inc. sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer activement au processus (à titre d'intervenant). Inscrivez-vous au plus tard le **6 mai 2019**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de ce dossier.
- Vous pourrez examiner la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services de transport de Hydro One Networks Inc.. Ils sont inscrits à la ligne « livraison » de votre facture, l'un des cinq éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence de ce dossier est **EB-2019-0082**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, la marche à suivre pour déposer une lettre, la manière de participer en tant qu'intervenant ou de consulter les documents relatifs à cette affaire, sélectionnez le numéro de dossier **EB-2019-0082** dans la liste qui figure sur le site Web de la CEO : **www.oeb.ca/participez**. Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

AUDIENCES ORALES OU ÉCRITES

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. Hydro One Networks Inc. a présenté une demande d'audience orale. La CEO examine cette demande à l'heure actuelle. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez faire part de vos arguments par écrit à la CEO au plus tard le **6 mai 2019**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements personnels seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario

Ontario Energy Board / Commission de l'énergie de l'Ontario